

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

5ème RALLYE REGIONAL DU GRAND

VISA

LIGUE B.F.C.04

SENONAIS

n° 52-436
du 02/06/25

14-15 Novembre 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :1^{er} Octobre 2025
Ouverture des engagements :1^{er} Octobre 2025
Clôture des engagements :03 Novembre 2025 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :09 Novembre 2025
Dates et heures des reconnaissances :09 Novembre et 14 Novembre 2025 de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives le :14 Novembre 2025 de 14 h 30 à 20 h 00 JEANNIN - SENS
Vérifications techniques le :14 Novembre 2025 de 14 h 45 à 20 h 15 AD - SENS
Heure de mise en place du parc de départ le : ...14 Novembre 2025 à partir de 14h45 parking SENS SUD
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :14 Novembre 2025 à 16 h 30 - Hôtel IBIS - SENS
Publication des équipages admis au départ le : ..14 Novembre 2025 à 21 h 00 - Hôtel IBIS - SENS
Publication des heures et ordres de départ le : ...14 Novembre 2025 à 21 h 00 - Hôtel IBIS - SENS
Départ de la 1^{ère} voiture (VHC) : Samedi 14 Novembre 2025 à 8h15 SENS SUD
Arrivée de la 1^{ère} voiture (VHC) : Samedi 14 Novembre 2025 à 16h08 SENS SUD
Vérification finale : samedi 14 novembre au Parc fermé
Publication des résultats du rallye le : Samedi 14 Novembre 2025, 30 minutes après l'entrée au
parc fermé du dernier concurrent - SENS SUD
Remise des prix le : Samedi 14 Novembre 2025 podium SENS SUD

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DE L'YONNE organise les **14 et 15 Novembre 2025**, en qualité d'organisateur administratif, un rallye régional dénommé :

5ème RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAIS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le N° 52 en date du 02/06/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 436 en date du 02/06/2025.

Comité d'Organisation

Association R.G.S

Président : Fabrice FETY

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA YONNE – 15, rue Chiffot – 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

Téléphone : 03.86.88.44.69 – 06.08.02.44.26 – 06.48.73.12.79 – Mail : andre.guiblain@orange.fr

Permanence du Rallye : Hôtel IBIS

Lieu, date, horaire : Centre Commercial Sens Sud – 2, avenue Henri Delanne – SENS

du Vendredi 14 Novembre 2025 à 14 h 00 au Samedi 15 Novembre 2025 à 20 h 00

Organisateur technique

Adresse : 17, rue des Clérimois – 89100 SENS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Josy MARTIN.....	75
Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX	9434
	Jean-Marc SEGOUIN	3352
Directeur de Course	Gérard PLISSON	12983
Directeur de Course adjoint délégué VHC et VHRS	Jannick DAUBIGNE	6560
Directeur de course parc fermé et regroupement	Rémy DUMOND.....	3808
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Christian HAMON.....	29685
	Hubert BENOIT.....	3617
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jean-Michel PIGENET	37172
	Jacky OLIVAIN	3272
Commissaire Technique responsable	Maxime EVRARD.....	175310
Commissaires Techniques adjoints	Santiago CANO	35161
	Roger COLIBERT	59209
	Jean-Luc LAPLANCHE.....	19578
	Pierre-Arnaud TEXIER.....	53166
Médecin chef	Patrick CHERREAU.....	23731
Chargés des relations avec les concurrents	Gilles ROUX	1482
	Noémie LORMEL	322741
Juges de faits	François BELORGEY	10528
	Pierre GODOT	23434
Chargée des relations avec la presse	Virginie MARINELLI	
Chronométreurs	Olivier LAMBERT	234937
	Françoise FRANCHI.....	214894
	Marylise TREMBLAY	17049
	Jean-Marie TSCHOFFEN.....	196872
	Laurent PHILIPPE.....	115030
Classement	BRENNUS INFORMATIQUE	
Speaker	Stéphane GRILLOT	188726

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI compte pour :

. La Coupe de France des rallyes 2026 (coef.2)

..Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site du rallye :

<https://asayonne.fr>

Les vérifications administratives auront lieu : JEANNIN AUTOMOBILES - 21 rue des Carrières à SENS.

Les vérifications techniques auront lieu : AD VILLEBENOIT - 22 rue des Carrières à SENS

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage qui désire participer au rallye régional du **GRAND SENONAI** doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement, dûment complétée, **avant le 03 NOVEMBRE 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**, à l'adresse suivante : **ASA YONNE – 15, rue Chiffrot 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE - mail : andre.guiblain@orange.fr**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum (120 modernes et 10 VHC et 20 VHRS)**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 355 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 710 €
- pour les équipages de l'ASA YONNE : ... 330 €
- pour 3 engagements groupés dans le même envoi... 330 €

. 5 € seront reversés pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Chèque à libeller à l'ordre de l'ASA YONNE

. Les chèques seront encaissés la semaine suivant le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE (parking Nord HYPER U – Centre Commercial Porte de Bourgogne à SENS)

L'assistance sera autorisée uniquement parking HYPER U. Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté, sous peine d'une amende de 200 € par infraction et par piquet.

AUCUNE REMORQUE NE SERA STATIONNEE SUR LE PARC D'ASSISTANCE.

UN PARC REMORQUES OBLIGATOIRE EST SITUE CHEZ AD VILLEBENOIT.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional du GRAND SENONAIIS représente un parcours de **174,450 kms**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40,200 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **TALOUAN : 4,100 kms x 3 - VILLENEUVE : 9,300 kms x 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.4P. DEMONSTRATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le 5^{ème} Rallye régional du GRAND SENONAIIS intégrera des voitures de démonstration. Un briefing écrit sera remis aux équipages

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 09 Novembre 2025 et le Vendredi 14 Novembre 2025 de 8h00 à 18h00**.

Les road books sont à retirer pour le **Dimanche 09 Novembre** à la boutique ASA : 13, rue du Plat d'Etain à SENS et le **Vendredi 14 Novembre** : Hôtel IBIS – 2, avenue Henri Delanne à SENS.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Le rallye moderne partira 15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'affichage officiel apparaîtra sur l'application « SPORTITY ».

Les prix sont répartis de la façon suivante :

		1er	2ème	3ème
GENERAL		350 €	250 €	150 €
CLASSES	1 à 4 partants	170 €	–	–
	5 à 6 partants	350€	–	–
	7 à 9 partants	350 €	170 €	50 €
FEMININE	1 Partante	150 €	–	–
	2 Partantes	200 €	–	–

Les prix ne sont pas cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

Tous les équipages à l'arrivée du rallye recevront un trophée.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayants droits dans la semaine suivant le rallye.